

## Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence – mars 2017

<b>Document</b>	Document préliminaire <input checked="" type="checkbox"/> Document de procédure <input type="checkbox"/> Document d'information <input type="checkbox"/>	No 14 de février 2017
<b>Titre</b>	Les 125 ans de la Conférence de La Haye – idées en vue de la célébration du 125 <sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de La Haye en 2018	
<b>Auteur</b>	Bureau Permanent	
<b>Point de l'ordre du jour</b>	Point IV-4	
<b>Mandat</b>		
<b>Objectif</b>	Solliciter l'approbation d'idées en vue de célébrer le 125 <sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de La Haye au moyen d'une série d'événements notables qui se tiendront dans le courant de l'année 2018, ainsi que d'initiatives stratégiques visant à la fois à proclamer et garantir la prééminence de la Conférence de La Haye dans le domaine du droit international privé et à se rapprocher toujours plus de l'objectif d'universalité de l'Organisation.	
<b>Mesure à prendre</b>	Pour approbation <input checked="" type="checkbox"/> Pour décision <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/>	
<b>Annexe(s)</b>	Sans objet	
<b>Document(s) connexe(s)</b>	Sans objet	

## A. Introduction

1. Le 12 septembre 2018 marquera le 125<sup>e</sup> anniversaire de la convocation de la Première session de la Conférence de La Haye de droit international privé (ci-après, la « Conférence de La Haye ») à La Haye<sup>1</sup>. Afin de commémorer cette étape significative dans l'histoire de l'Organisation, le Bureau Permanent présente les idées suivantes, comprenant une série d'événements notables à venir ainsi que des initiatives stratégiques qui interviendront dans le courant de l'année 2018, année jubilaire de la Conférence de La Haye.

## B. Objectifs de l'année jubilaire

2. L'année jubilaire ne sera pas seulement l'occasion de célébrer le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de La Haye mais permettra également de souligner, d'examiner et de renforcer la prééminence de l'Organisation dans le domaine du droit international privé. En outre, et peut-être même de manière encore plus significative, cette année offrira une opportunité unique d'évaluer, voire d'ajuster, les moyens et actions futurs au service de la poursuite de l'universalité en tant qu'axiome de la stratégie opérationnelle de l'Organisation<sup>2</sup>.

3. Le Bureau Permanent propose de prendre diverses mesures visant à atteindre ces objectifs, notamment au moyen :

- de l'organisation d'événements universitaires ou d'autres événements notables à l'attention des États, d'institutions privées, nationales publiques et internationales, d'universités et de cabinets privés, visant à mettre en évidence et à faire état de la riche histoire de l'Organisation, de ses réalisations significatives, de ses capacités remarquables et de son importance primordiale dans l'avancement actuel et futur du droit international privé ;
- de l'élaboration, du perfectionnement et de l'adoption d'une vision audacieuse pour l'avenir du droit international privé, y compris l'entraide judiciaire internationale, grâce à un manifeste consacré au droit international privé et à un programme stratégique y afférent ;
- du lancement d'initiatives stratégiques orientées vers l'avenir visant à garantir le statut de la Conférence de La Haye en tant qu'institution juridique principale au niveau mondial dans ce domaine.

## C. Activités principales de l'année jubilaire

4. Les activités suivantes sont proposées à titre d'activités principales de l'année jubilaire.

### 1. Événement universitaire (y compris la rédaction du « Manifeste de La Haye sur le droit international privé de 2018 »)

5. L'événement universitaire – qui consisterait en une rencontre de haut niveau de trois jours, qui se tiendrait au cours du premier semestre de l'année 2018 – mettra en exergue le rôle particulier de la Conférence de La Haye dans le cadre de l'élaboration du droit international privé. Un Comité en charge du programme, composé d'éminents experts du droit international privé, supervisera l'élaboration du programme de cette rencontre<sup>3</sup>. D'éminents

<sup>1</sup> À l'initiative d'un avocat et diplomate néerlandais, Tobias M.C. Asser, les représentants de 13 États européens se sont réunis à La Haye du 12 au 24 septembre 1893 afin d'évoquer l'évolution du droit international privé. Ils se sont réunis dans la *Trêveszaal* du *Binnenhof*.

<sup>2</sup> Voir « Conclusions et Recommandations du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence (du 15 au 17 mars 2016) », disponibles sur le site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse : < [www.hcch.net](http://www.hcch.net) >, sous les rubriques « Gouvernance » puis « Conseil sur les affaires générales et la politique ». Pour plus d'informations concernant le concept d'universalité et la poursuite de celle-ci, voir « La poursuite de l'universalité comme objectif stratégique de la Conférence de La Haye de droit international privé et les moyens d'y parvenir », établi par le Bureau Permanent à l'attention du Conseil de mars 2016 sur les affaires générales et la politique de la Conférence, disponible sur le site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse : < [www.hcch.net](http://www.hcch.net) >, sous les rubriques « Gouvernance » puis « Conseil sur les affaires générales et la politique ».

<sup>3</sup> Concernant le Comité en charge du programme, veuillez consulter la partie D.2.

experts du domaine provenant de toutes les régions du monde seront invités à apporter leur pierre à l'édifice en qualité de présidents ou d'intervenants. Le programme, qui comprendra à la fois des séances plénières et spécifiques ainsi que des discussions couvrant des sujets précis, devra offrir un large mandat incluant des questions politiques et juridiques significatives. Cet événement universitaire s'adressera indifféremment à des hommes politiques, des juges, des universitaires, des législateurs et des praticiens du droit.

6. Cet événement universitaire vise à atteindre trois objectifs principaux. Premièrement, présenter l'histoire de la Conférence de La Haye, en mettant en évidence son domaine d'activité très diversifié et ses nombreuses réalisations significatives. L'objectif est de mettre en exergue l'importance passée et actuelle de l'Organisation dans l'élaboration du droit international privé. Deuxièmement, définir et analyser les évolutions importantes futures susceptibles de tirer profit de l'expertise et de l'expérience de l'Organisation ; il s'agit là de s'assurer que la Conférence de La Haye conserve sa position d'organisation éminente, au niveau mondial, dans son domaine de prédilection. Troisièmement, l'élaboration d'un programme ambitieux, la présence d'experts reconnus et leur participation active devraient permettre de garantir que cet événement constitue un important dispositif de développement de réseaux.

7. Les retombées escomptées de cet événement universitaire sont doubles. Tout d'abord, l'adoption par la séance plénière finale, après élaboration par les participants à cette rencontre, du « Manifeste de La Haye sur le droit international privé de 2018 » (ci-après, le « Manifeste de La Haye de 2018 »). Ce Manifeste vise à répondre à trois objectifs : premièrement, affirmer clairement et fermement l'importance fondamentale du droit international privé à l'heure de la mondialisation ; deuxièmement, insister sur le rôle central au fil des années de la Conférence de La Haye dans ce domaine ; troisièmement, s'établir comme une source clé d'informations en vue de la préparation du « Programme des 150 ans de la Conférence de La Haye », initiative tournée vers l'avenir conçue pour définir l'orientation stratégique de la Conférence de La Haye pour les 25 prochaines années. Le Bureau Permanent propose de soumettre ce Programme des 150 ans de la Conférence de La Haye à l'approbation de la réunion spéciale du Conseil de 2018 sur les affaires générales et la politique de la Conférence (ci-après, le « Conseil spécial de 2018 »)<sup>4</sup>.

8. Le second résultat attendu sera la publication des Actes et documents de cet événement sous la forme d'un volume spécial du jubilé. Ce volume comprendra l'ensemble des documents présentés lors de l'événement universitaire et pourra éventuellement être complété au moyen de contributions supplémentaires. Il s'agira d'une publication significative dans le domaine du droit international privé qui restera d'actualité pour de nombreuses années à venir. Ce volume établira les fondations du Manifeste de La Haye de 2018 et soulignera l'importance de la Conférence de La Haye dans le cadre de l'élaboration du droit international privé et de l'entraide judiciaire internationale. Le Manifeste de La Haye de 2018 devrait également constituer un outil efficace de promotion offrant globalement plus de visibilité à l'Organisation.

## **2. Événements du mois de septembre 2018 (y compris l'adoption du « Programme des 150 ans de la Conférence de La Haye »)**

9. En septembre 2018, le Bureau Permanent propose d'organiser deux événements majeurs qui coïncideraient avec le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Première session de la Conférence de La Haye : le Conseil spécial de 2018 et une réception solennelle assortie d'un dîner officiel pour marquer le 125<sup>e</sup> anniversaire.

### *a. La réunion spéciale du Conseil de 2018 sur les affaires générales et la politique*

10. Le Conseil spécial de 2018 serait convoqué en vue de s'acquitter des fonctions habituelles du Conseil en matière de gouvernance. En outre, le Conseil spécial de 2018 revêtira une importance stratégique particulière en ce qu'il sera invité à adopter le « Programme des 150 ans de la Conférence de La Haye » qui, avec la poursuite de l'universalité comme axe principal donnera foi au Manifeste de La Haye de 2018 et s'en inspirera. Ensemble, ces deux documents auront pour objectif de faire en sorte que la Conférence de La Haye conserve et renforce, au niveau mondial, sa position d'organisation éminente dans le domaine du droit international

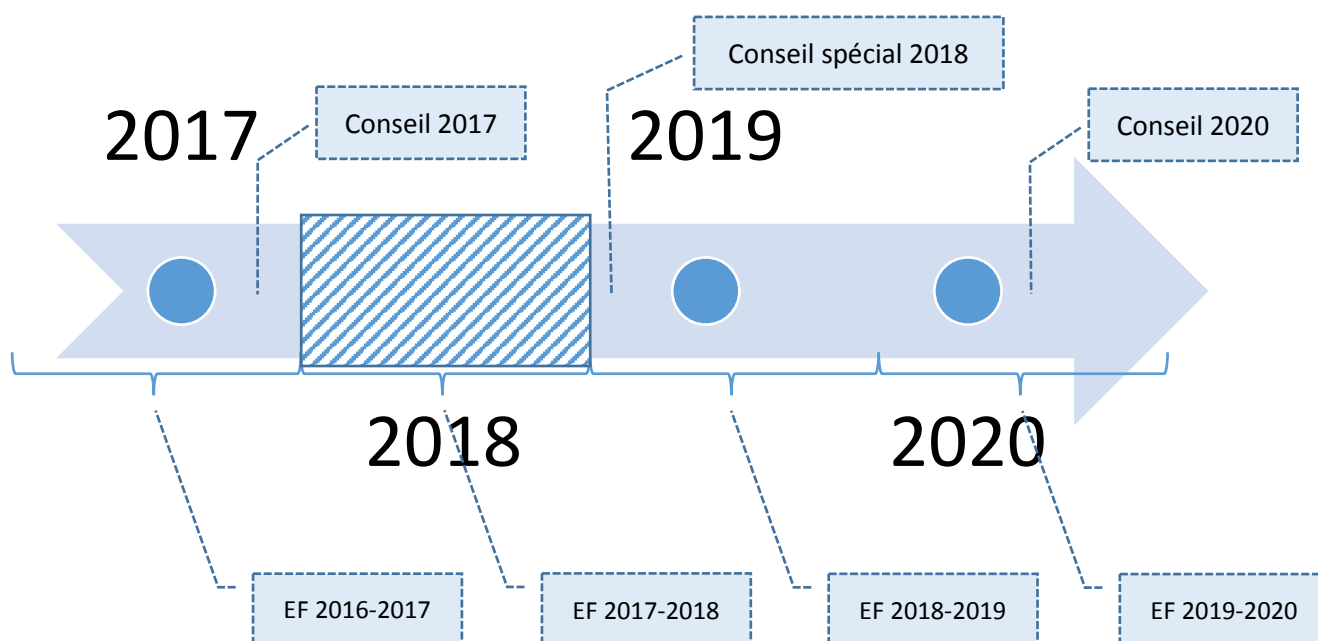
<sup>4</sup> Pour plus d'informations concernant la réunion spéciale du Conseil de 2018 sur les affaires générales et la politique de la Conférence, voir le point C.2.a.

privé. De plus, le Conseil spécial présentera des points consacrés à la célébration du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de La Haye, à l'instar de discours de commémoration de différents dignitaires et du Président du Conseil, ainsi que le lancement d'un programme en vue de la délivrance de diplômes honorifiques du jubilé de la Conférence de La Haye<sup>5</sup>.

11. Le Conseil de 2018 serait différent à deux égards. Premièrement, afin de mettre l'accent sur l'importance historique de l'événement, il se composerait de Ministres et de hauts fonctionnaires. À cet égard, le Bureau Permanent a entamé des discussions préliminaires avec le Gouvernement néerlandais en vue de l'invitation de Ministres<sup>6</sup>. Deuxièmement, le Conseil spécial commémorerait officiellement le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Première session de la Conférence et se tiendrait donc en septembre 2018 (en lieu et place du Conseil de mars 2018).

12. Si celle-ci est approuvée, la tenue du Conseil spécial en septembre 2018 permettra d'étendre le cycle annuel habituel des réunions du Conseil, qui se tiennent actuellement, en principe, tous les ans au mois de mars. Le Bureau Permanent propose donc de solliciter l'approbation du Conseil de 2017 en vue du report du Conseil spécial de 2018. Ce report est conforme au Statut de la Conférence de La Haye (ci-après, le « Statut »). En outre, le Conseil de 2017 pourrait également s'interroger sur la tenue du Conseil suivant (après le Conseil spécial de 2018) en mars 2020, en lieu et place de la tenue d'un Conseil dans le courant de l'année 2019. Cela permettrait de reprendre le rythme annuel actuel. Si un tel changement implique le report de l'organisation du Conseil sur une autre année civile (2020), celui-ci reste conforme au Statut<sup>7</sup>.

13. Le report du Conseil spécial de 2018 tel que proposé n'aura pas d'impact sur les Exercices financiers (EF) concernés, qui continueront à courir du premier juillet au 30 juin. Cependant, comme on peut le constater dans le graphique ci-dessous, en raison du report susmentionné, aucune réunion du Conseil ne sera organisée au cours de l'EF 2017-2018.



<sup>5</sup> Pour plus d'informations sur ce programme, voir C.3.

<sup>6</sup> En 1993, pour célébrer le centenaire de l'Organisation, le Ministre de la Justice des Pays-Bas de l'époque, M. E.M.H. Hirsch Ballin, avait invité les Ministres de la Justice des États membres à assister à une Cérémonie officielle pour cet anniversaire. Voir *Actes et documents de la Dix-septième session*, du 10 au 29 mai 1993, tome I, *Seconde partie « Centenaire »*, p. 7.

<sup>7</sup> L'article 4(1) du Statut énonce que les réunions du Conseil « se tiennent *en principe* tous les ans » (souligné par le Bureau Permanent). Le report d'une année est expressément envisagé par cette disposition grâce à l'introduction de l'expression « en principe ».

14. Ce report permettra donc de dégager des fonds qui seraient autrement alloués à l'organisation et à la tenue d'une réunion du Conseil en mars 2018, c'est-à-dire dans le courant de l'EF 2017-2018. À l'inverse, ces fonds seront disponibles pour financer les activités, principales et subsidiaires, de l'année jubilaire, qui se dérouleront sur l'EF 2017-2018.

15. Si le Conseil de 2017 consent au report du Conseil spécial de 2018, le projet de budget (final) de l'Organisation pour l'EF 2017-2018 prendra acte de ce changement ; les fonds inclus dans le projet de budget en vue de la tenue de la réunion du Conseil en mars 2018 seront réservés et mis de côté. En conséquence, ces fonds ne seront pas utilisés pour quoique ce soit d'autre, ni envisagés comme une part de l'excédent budgétaire à la fin de l'EF 2017-2018.

16. Si le report envisagé n'impacte pas les EF proprement dits, la tenue du Conseil spécial en septembre 2018 influera sur la procédure d'approbation du Budget. Cela ne devrait néanmoins – et ne peut – en aucun cas annuler la consultation du Conseil quant à l'approbation du Budget pour l'EF 2018-2019, telle que prescrite par l'article 6 du Règlement financier. Le Bureau Permanent suggère donc que la consultation visée à l'article 6 s'effectue par écrit, dans le respect des délais prévus par le Règlement financier. La réunion du Conseil des Représentants diplomatiques se tiendrait dès lors comme prévu. Il est en outre envisagé d'appliquer cette même procédure à la réunion du Conseil de 2019 que le Bureau Permanent propose de reporter.

*b. Réception solennelle et dîner officiel pour le 125<sup>e</sup> anniversaire*

17. L'organisation d'une réception et d'un dîner officiel, dans le cadre du Conseil spécial de 2018, représentera la cérémonie solennelle de ces célébrations commémorant le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de La Haye. Cet événement sera marqué par des interventions officielles de hauts dignitaires et comprendra un interlude musical durant la réception.

18. Les discussions avec le Gouvernement néerlandais, en vue d'assurer la présence du Roi, de la Reine ou de tout autre membre éminent de la famille royale, reprendront sous peu. Cette réception comptera également sur la présence de Ministres des États membres, de Chefs de Missions diplomatiques, de Présidents et de juges des cours et tribunaux internationaux implantés à La Haye, de Responsables d'autres organisations internationales implantées à La Haye, des Secrétaires généraux des organisations sœurs de la Conférence de La Haye – à savoir, UNIDROIT et la CNUDCI – de Ministres, juges et hauts fonctionnaires des Pays-Bas, de membres de la Commission d'État néerlandaise de droit international privé ainsi que de dignitaires de la ville de La Haye, ville de la paix et de la justice<sup>8</sup>.

### **3. Événements de commémoration au niveau régional**

19. Les Bureaux régionaux du Bureau Permanent en Argentine et à Hong Kong doivent bien évidemment être impliqués dans les célébrations visant à commémorer le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation dans leur région respective (événements de commémoration au niveau régional). Il pourrait s'agir d'événements indépendants, notamment organisés en collaboration avec d'autres organisations régionales, ou d'événements déjà prévus, à l'instar de la Semaine Asie Pacifique de la Conférence de La Haye. Les événements de commémoration au niveau régional iront de pair avec et poursuivront les objectifs tels qu'énoncés dans le présent document ; ces événements seront marqués par la présence de personnalités, d'intervenants et d'experts éminents et viseront à attirer des juges, universitaires et législateurs.

### **4. Activités subsidiaires (y compris une Résolution de l'ONU et une Fondation HCCH)**

20. Outre les principales activités susmentionnées, un éventail d'activités supplémentaires pourrait permettre de renforcer l'impact de cette année jubilaire au niveau mondial, notamment :

---

<sup>8</sup> La liste proposée de participants éventuels s'inspire de la liste des participants à la cérémonie officielle de commémoration du Centenaire de la Conférence de La Haye, qui s'est tenue le 19 mai 1993 à la *Kloosterkerk*, à La Haye.

- solliciter une Résolution du Conseil de Sécurité ou de l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) dans laquelle l'ONU réaffirmerait et saluerait le rôle important joué par la Conférence de La Haye, par le passé, à l'heure actuelle et à l'avenir, dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, le Bureau Permanent entamera bientôt des discussions avec les Chefs des Missions diplomatiques des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité et avec tout autre État intéressé<sup>9</sup>.
- lancer une fondation néerlandaise (« *stichting* ») en vue de soutenir financièrement les travaux de la Conférence de La Haye à l'avenir. Cette fondation devra être en mesure de mettre en place des accords réguliers avec d'importants donateurs mais également de solliciter et de recueillir des contributions financières volontaires qui ne sont pas réservées à des projets déterminés afin de permettre au Bureau Permanent d'offrir un large éventail de services, y compris une assistance dans le cadre de la mise en œuvre des Conventions, l'organisation de formations personnalisées et toute autre activité post-conventionnelle<sup>10</sup>. La mise en place d'une bonne structure de gouvernance, comprenant un comité directeur et un comité consultatif, permettra de garantir l'utilisation effective et efficace des fonds reçus dans le cadre de la fondation conformément aux priorités stratégiques de la Conférence de La Haye<sup>11</sup>.
- lancer un programme en vue de la délivrance de diplômes honorifiques du jubilé de la Conférence de La Haye divisé en trois catégories : un diplôme honorifique du jubilé (uniquement pour l'année 2018) ; un diplôme honorifique avec mention spéciale et un diplôme honorifique. Les diplômes honorifiques du jubilé et les diplômes honorifiques avec mention spéciale seront attribués, pendant l'année jubilaire et à l'avenir par le Conseil, tandis que les diplômes honorifiques seront attribués par le Secrétaire général. Ces diplômes seront délivrés, compte tenu du mérite, pour services éminents rendus à l'Organisation. Les personnes susceptibles de recevoir une telle distinction seront évaluées en application de directives prenant en compte un certain nombre d'éléments, notamment les résultats universitaires ainsi que l'étendue des services rendus à l'Organisation. Ces diplômes honorifiques n'impliqueront aucune récompense financière ou indemnité ;
- examiner la possibilité d'organiser ou d'élaborer des séminaires et des conférences consacrés à la Conférence de La Haye, au niveau mondial, en collaboration avec des organes juridiques importants, à l'instar d'associations et de tribunaux de toutes les régions du monde spécialisés dans le droit international privé (par ex., ASADIP, GEDIP), d'associations juridiques et de barreaux nationaux et supranationaux (par ex., CCBE, IBA, ILA et ASIL) ainsi que des universitaires, des membres du pouvoir judiciaire et des cabinets privés ;
- préparer une publication spéciale visant à consigner, et dès lors à laisser à la postérité, l'ensemble des événements dédiés à la célébration du 125<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation.

## D. Gouvernance

**21.** En vue de garantir la transparence, la représentativité et la qualité des activités principales et subsidiaires, le Bureau Permanent suggère de mettre en place un certain nombre de mesures de gouvernance.

<sup>9</sup> Les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies sont : les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, la République populaire de Chine et le Royaume-Uni.

<sup>10</sup> Les activités d'assistance post-conventionnelle de la Conférence de La Haye sont effectuées conformément au « Cadre stratégique relatif à l'assistance post-conventionnelle », établi par le Groupe de travail sur l'assistance technique, disponible sur le site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse suivante : < [www.hcch.net](http://www.hcch.net) >, sous les rubriques « Gouvernance », puis « Autres documents relatifs à la Gouvernance ».

<sup>11</sup> La fondation sera créée sous la forme d'un « *stichting* » en application du droit néerlandais. Elle disposera d'une personnalité juridique à part entière en vertu d'un acte notarié néerlandais établissant son statut. Pour être reconnue comme « *stichting* », l'entité doit comprendre un Conseil, organe de gouvernance, composé d'individus ou d'autres entités, chargé de la gérer et de veiller à ce qu'elle s'acquitte de ses fonctions conformément à son statut.

## 1. Parrainage et comité de parrainage

22. Il est envisagé d'élire un Parrain de renom pour l'année jubilaire. Ce parrainage sera assuré par un dignitaire de haut rang, dans l'idéal un membre éminent de la famille royale néerlandaise, qui prêtera son nom, son intégrité et son image de marque dans le cadre de cette année spéciale. Il sera appuyé d'un comité restreint de parrainage, composé de représentants de certains États membres, d'hommes politiques, de membres du corps diplomatique, de juristes et d'experts d'autres domaines de renom, à l'instar, par exemple, des ambassadeurs de l'Unicef. Les membres de ce comité donneront plus de foi et de visibilité aux efforts de la Conférence de La Haye dans le cadre de l'année jubilaire.

23. Il est escompté que le Parrain et les membres du comité de parrainage agissent également en qualité d'ambassadeurs de la Conférence de La Haye tout au long de cette année jubilaire. L'une des tâches principales des ambassadeurs de la Conférence de La Haye sera d'assurer la promotion continue de l'année jubilaire de la Conférence. En outre, ils s'impliqueront également dans la recherche et la collecte de fonds dédiés au financement des activités principales et accessoires, ainsi que d'autres activités.

## 2. Comité en charge du programme de l'événement universitaire

24. L'élaboration et la mise en œuvre du programme de l'événement universitaire seront supervisées par un comité dédié, composé de représentants de certains États membres et d'éminents experts du droit international privé en mesure de veiller à la qualité de l'événement. Le comité en charge du programme recevra une assistance dans le cadre de l'organisation et de la conduite de l'événement, ainsi que de la gestion des coûts y afférents.

### E. Stratégie de communication de l'année jubilaire

25. Le retentissement de l'année jubilaire de la Conférence de La Haye sera démultiplié grâce à un travail dédié consacré à l'image et à la communication. Cela comprend l'élaboration d'un logo et d'un slogan d'anniversaire spéciaux qui seront utilisés dans toutes les communications en vue de promouvoir l'année jubilaire. L'École de design d'Eindhoven apporte actuellement son aide dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie et d'une étude consacrée à la communication et à son optimisation<sup>12</sup>.

26. De plus, l'élaboration d'une stratégie de communication complète est actuellement à l'étude. Cela pourra comprendre la création d'un site web dédié à l'année jubilaire, rassemblant toutes les informations pertinentes afférentes aux activités principales et subsidiaires, ainsi que la recherche de moyens visant à stimuler l'intérêt suscité par les médias sociaux, grâce à des messages, des contenus et au recours aux hashtags. Outre sa proposition de travailler sur l'image et la communication de l'Organisation, l'École de design d'Eindhoven a également présenté une offre compétitive à cet égard. Il est fort probable qu'une stratégie de communication complète aura un impact considérable, équipant le Bureau Permanent avec des outils de communication durables permettant de veiller à une communication renforcée et plus efficace au-delà de 2018.

### F. Financement des activités principales et subsidiaires

27. Pour faire en sorte que les activités principales et subsidiaires soient adaptées à l'occasion, il conviendra de les financer de manière appropriée. Le financement pourra prendre la forme de membres du personnel du Bureau Permanent qui se consacreront à l'organisation de ces activités. En outre, le report du Conseil spécial permettra de dégager des fonds qui pourront servir à l'organisation de certaines activités intervenant au premier semestre de l'année jubilaire<sup>13</sup>. Il devrait également être envisageable de couvrir certains coûts grâce à la coopération avec nos partenaires et à l'engagement d'étudiants volontaires. Cependant, il ne fait aucun doute que des fonds supplémentaires seront nécessaires pour assurer la viabilité économique globale de l'année jubilaire. Le Bureau Permanent s'est lancé dans l'élaboration

<sup>12</sup> L'École de design d'Eindhoven est un leader mondial dans l'élaboration de stratégies innovantes concentrées sur le design (<https://www.designacademy.nl/>). Grâce au soutien de la municipalité de La Haye, le Bureau Permanent a réussi à obtenir le soutien de l'École de design d'Eindhoven à un prix défiant toute concurrence.

<sup>13</sup> Voir le schéma et les explications y afférentes au point C.2.a.

d'une large stratégie de financement (avec des liens très étroits avec la stratégie de communication susmentionnée au point E).

28. Le Bureau Permanent s'est déjà entretenu avec le Gouvernement néerlandais en vue de solliciter son appui financier, en particulier eu égard à l'organisation des événements de septembre<sup>14</sup>. En outre, des financements pourraient émaner de Membres et d'entités privées, notamment des cabinets d'avocats, qui seront contactés en vue de la collecte de fonds non réservés à des projets déterminés ainsi que de contributions d'autre nature. De plus, le Bureau Permanent cherche à soumettre la participation aux événements principaux à contribution financière. Sur ce point, les options sont les suivantes : la vente des droits d'inscription à l'événement universitaire<sup>15</sup>, des offres spéciales pour les sponsors ainsi que la possibilité pour les participants de prêter leur nom à des séances et des événements moyennant une contribution financière.

29. L'ensemble des contributions financières et non pécuniaires seront consignées au sein d'un Tableau d'honneur de l'année jubilaire.

## G. Conclusion

30. Le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de La Haye offre à l'Organisation l'occasion exceptionnelle de mettre en exergue et d'insister sur son rôle de chef de file dans le domaine du droit international privé et de l'entraide judiciaire. Par ailleurs, cette année jubilaire offre également de nombreuses opportunités de démultiplier la visibilité de la Conférence de La Haye et de donner une impulsion à la poursuite de l'universalité de l'Organisation comme l'un des axiomes de sa stratégie.

31. Le présent document évoque des idées visant à tirer profit de ces opportunités et occasions. Il propose des activités mettant soigneusement en balance des mesures visant à optimiser l'impact de ces activités et des solutions en vue de garantir la disponibilité de ressources pérennes au profit du Bureau Permanent. Sur ce fondement, le Bureau Permanent invite le Conseil sur les affaires générales et la politique à :

- approuver les idées énoncées ci-dessus ;
- approuver le report de la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique de mars 2018 en septembre de cette même année (dates précises à confirmer) ;
- prendre acte du fait qu'en cas d'approbation du report de la réunion Conseil sur les affaires générales et la politique de 2018, le projet de budget de l'Organisation pour l'EF 2017-2018 fera état de ce changement, les fonds correspondants :
  - prévus dans le projet de budget en vue de la réunion du Conseil en mars 2018 seront réservés et mis de côté ;
  - ne seront pas utilisés pour quoique ce soit d'autre, ni envisagés comme une part de l'excédent budgétaire à la fin de l'EF.
- approuver la consultation, au moyen d'une procédure écrite uniquement, du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence dans le cadre des discussions portant sur le Budget pour les EF 2018-2019 et 2019-2020 (étant entendu que le Comité permanent du Conseil des Représentants diplomatiques et le Conseil des Représentants diplomatiques se réuniraient comme prévu) ;
- approuver le report de l'organisation de la réunion du Conseil de 2019 et donc du premier Conseil suivant l'année jubilaire en mars 2020.

<sup>14</sup> Voir points C.2.a à c.

<sup>15</sup> Les frais d'inscription seront échelonnés, avec des aménagements pour les étudiants, ainsi que pour les jeunes universitaires et professionnels. Un certain nombre de tickets gratuits seront réservés pour les dignitaires, ainsi que pour les volontaires. Un système d'enregistrement, comme Eventbrite, sera utilisé pour gérer l'émission des tickets.